

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2015-04-07 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 7<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2015 à 20:00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers: Rachel Laflamme, Lina Lacharité, Luc Bessette, Denis Laroche, François Parenteau et Roger Tessier

Julie Yergeau, directrice générale & secrétaire-trésorière, est présente.

**(15-04-64) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de la conseillère Rachel Laflamme et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**(15-04-65) ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par la conseillère Lina Lacharité et appuyé par le conseiller Denis Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 2e jour du mois de mars 2015 soit accepté tel que rédigé.

**(15-04-66) ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller Roger Tessier et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 12e jour du mois de mars 2015 soit accepté tel que rédigé.

**(15-04-67) APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Denis Laroche et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer suivants, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois d'avril 2015 soient acceptés et payés.

Les dépenses incompressibles, les dépenses autorisées par le conseil et les dépenses autorisées selon la délégation à la secrétaire-trésorière totalisent la somme de 74 099.18\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

## **DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT 362**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière selon le règlement numéro 362.

Les dépenses autorisées totalisent une somme de 13 333.56\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

### **(15-04-68) NETTOYAGE DES FOURNAISES À L'HUILE**

CONSIDÉRANT que les fournaises à l'huile, situées au garage municipal, à l'église et à l'école primaire doivent être vérifiées à chaque année pour une mise au point;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre fasse vérifier ses trois fournaises à l'huile et prenne le plan d'entretien de la compagnie "2846-2042 Québec Inc., Richard Lacharité Chauffage" au coût de neuf cent quatre dollars et vingt-cinq cents (904.25\$) incluant les taxes;

Qu'une somme de neuf cent cinq dollars (905.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans les postes budgétaires (02-320-00-632), (02-701-24-632) et (02-702-90-632).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(15-04-69) HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES / MANDAT INGÉNIEURS**

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires concernant le nouveau réseau d'alarme incendie et le calcul théorique de l'entrée électrique doivent être faits par les ingénieurs pour le projet du centre multifonctionnel;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU d'accepter les honoraires supplémentaires de LAROCQUE COURNOYER au montant total de deux mille six cents dollars (2 600.\$) plus les taxes;

Qu'une somme de trois mille dollars (3 000.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (03-310-02-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(15-04-70) DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES / TRAVAUX DE RÉNOVATION CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lefebvre doit demander des soumissions publiques pour l'exécution de travaux de rénovation et d'aménagement du centre multifonctionnel;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre demande des soumissions publiques relativement à l'exécution de travaux de rénovation et d'aménagement du centre multifonctionnel;

Que ces soumissions soient remises au bureau de la municipalité de Lefebvre au plus tard le 29 avril 2015 avant 14 :00 heures. Elles seront ouvertes publiquement le 29 avril 2015 au bureau municipal de Lefebvre à 14:00 heures, situé au 186, 10<sup>e</sup> rang, Lefebvre (Québec) J0H 2C0.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **(15-04-71) COUSSINS PROTECTEURS / CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire confectionner des coussins protecteurs pour les colonnes dans le centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT l'offre de service de TOILES RIVE-SUD ENR. pour la fabrication de 6 coussins;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la municipalité accepte l'offre de service de TOILES RIVE-SUD ENR. au montant de mille deux cent quatre-vingts dollars (1 280.\$) plus taxes;

Qu'une somme de mille cinq cents dollars (1 500.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (03-310-02-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **(15-04-72) DEMANDE AU FONDS AGRI-ESPRIT**

CONSIDÉRANT le projet d'amélioration du centre multifonctionnel ;

CONSIDÉRANT le fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada ;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU qu'une demande soit faite au Fonds AgriEsprit pour une subvention relative au projet d'amélioration du centre multifonctionnel ;

Que Madame Julie Yergeau, directrice générale de la municipalité, agisse comme interlocutrice et soit autorisée, au nom de la Municipalité de Lefebvre, à signer tous les documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **(15-04-73) DEMANDE AU MTQ / DÉTÉRIORATION DU CHEMIN DE DÉTOUR**

CONSIDÉRANT que la route Danby fait partie du chemin de détour concernant la fermeture du pont #2303 sur la route O'Brien;

CONSIDÉRANT que l'augmentation de la circulation sur ce chemin a prématurément détérioré l'état du chemin de cette route;

CONSIDÉRANT que des travaux doivent être faits sur une partie de la route Danby pour améliorer la sécurité des usagers;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU de demander au Ministère des Transports du Québec (MTQ) une aide financière concernant les coûts de réparation de la route Danby;

Que le conseil municipal demande au MTQ une rencontre le plus tôt possible afin d'évaluer la situation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **(15-04-74) TRAVAUX ROUTE DANBY**

CONSIDÉRANT que des travaux doivent être faits pour améliorer l'état du chemin de la route Danby;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la municipalité fasse les travaux nécessaires pour l'état de la route Danby;

Qu'une somme de cinq mille dollars (5 000.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-649).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **(15-04-75) DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR INVITATION / RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lefebvre doit demander des soumissions par voie d'invitation au moins à deux entrepreneurs pour l'exécution de travaux de rapiéçage d'asphalte mécanisés dans la municipalité;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre demande des soumissions par voie d'invitation relativement à l'exécution de travaux de rapiéçage d'asphalte mécanisés;

Que ces soumissions soient remises au bureau de la municipalité de Lefebvre au plus tard le 30 avril 2015 à 11:00 heures. Elles seront ouvertes publiquement le

30 avril 2015 au bureau municipal de Lefebvre à 11:05 heures, situé au 186, 10e rang, Lefebvre (Québec) J0H 2C0.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(15-04-76) DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES /  
ENTRETIEN ET DÉNEIGEMENT DES CHEMINS D'HIVER  
SAISONS 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre doit demander des soumissions par voie publique relatives à l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver pour les saisons 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018;

Proposé par: Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre demande des soumissions par voie publique relativement à l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver pour les saisons 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018;

Que la demande de soumissions soit publiée dans le site internet SEAO et dans le journal l'Express de Drummondville ;

Que ces soumissions soient remises au bureau de la municipalité de Lefebvre au plus tard le 30 avril 2015 à 11:00 heures. Elles seront ouvertes publiquement le 30 avril 2015 au bureau municipal de Lefebvre à 11:05 heures, situé au 186, 10e rang, Lefebvre (Québec) J0H 2C0.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(15-04-77) EXCAVATION YERGEAU ENR. / FACTURE EXCÉDENTAIRE  
DÉNEIGEMENT**

CONSIDÉRANT la fermeture du pont sur la route O'Brien;

CONSIDÉRANT que les camions de déneigement doivent faire le détour pour l'entretien des chemins;

CONSIDÉRANT les dépenses excédentaires pour Excavation Yergeau Enr. pour la période du 19 février 2015 au 25 mars 2015;

CONSIDÉRANT la facture #3950 d'Excavation Yergeau Enr. au montant de mille sept cent vingt-quatre dollars et soixante-trois cents (1 724.63\$) incluant les taxes;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU d'accepter la facture #3950 pour le coût excédentaire de déneigement;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de la facture d'Excavation Yergeau Enr. au montant de 1 724.63\$, pris dans le poste (02-330-00-443).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(15-04-78) COUPAGE DE BRANCHES**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au coupage de branches le long de certains chemins municipaux afin de diminuer les risques d'accidents;

CONSIDÉRANT qu'il est important de couper ces branches pour un meilleur égouttement des chemins et afin de conserver la municipalité propre;

CONSIDÉRANT l'offre de service des « Entreprises Alain Bélanger et fils Inc.» pour le coupage des branches, soit un prix pour la débroussailleuse 25 pieds au taux horaire de 85.00\$ / heure et la débroussailleuse 35 pieds au taux horaire de 105.\$/heure;

Proposé par: Denis Laroche

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre engage "Les Entreprises Alain Bélanger et fils Inc." pour l'exécution des travaux de coupage de branches avec 2 faucheuses à mat télescopique, le long de certains chemins municipaux au taux horaire de quatre-vingt-cinq dollars (85.\$/heure) et cent cinq dollars (105.\$) plus taxes;

Qu'une somme de cinq mille dollars (5 000.\$) soit allouée relativement à ces travaux, prise dans le poste budgétaire (02-320-01-521).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(15-04-79) BALAYAGE DE RUE SAISONS 2015-2016-2017**

CONSIDÉRANT l'amoncellement de gravelle et de sable sur les abords des rues au village au cours de l'hiver;

CONSIDÉRANT l'offre de service des « Entreprises MYRROY Inc. » pour le balayage des rues de la municipalité daté du 19 février 2015;

CONSIDÉRANT qu'une entente de 3 ans peut être prise pour les saisons 2015-2016-2017 avec « Entreprises MYRROY Inc. » garantissant le même tarif horaire que pour l'année 2015;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre engage «Les Entreprises MYRROY Inc. » pour exécuter les travaux de balayage des rues au village de Lefebvre pour les saisons 2015, 2016 et 2017 avec un balai mécanique pour un minimum de quatre heures;

Que le balayage des rues soit effectué avant le 15 mai de chaque année;

Qu'une somme de mille quatre cents dollars (1 400.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-649) pour chaque année soit en 2015, en 2016 et en 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(15-04-80) RÉPARATION DÉVIDOIR ET PLOMBERIE POUR ARROSAGE  
PATINOIRE**

CONSIDÉRANT que le dévidoir pour le boyau de la patinoire doit être réparé;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Jocelyn Marcotte daté du 30 mars 2015;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que Jocelyn Marcotte fasse la réparation du dévidoir;

Qu'une somme de trois cents dollars soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-701-30-526).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller François Parenteau à l'effet qu'à une séance subséquente il sera présenté un règlement de tarification pour les bacs noirs supplémentaires et de tarification pour les bacs bruns.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**CORRESPONDANCES AUX ARCHIVES**

- RGMR Bas St-François : Procès-verbal du 23 mars 2015
- Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : Redevance pour l'élimination de matières résiduelles

**(15-04-81) LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance proposée par la conseillère Rachel Laflamme et appuyée par le conseiller Luc Bessette à 20:55 heures.

Signé: \_\_\_\_\_  
Claude Bahl, maire

Signé : \_\_\_\_\_  
Julie Yergeau, directrice générale  
et secrétaire-trésorière